



Pourquoi une fusion des sections ?

Sommaire

1. La fusion
des sections

2. Le comité
de pilotage
Le choix du nom

3 - 4. Les groupes
de travail :
- Libertés publiques
- Droits
des Etrangers

Comme beaucoup d'autres associations, la LDH est confrontée à une baisse du nombre des adhérents, nationalement comme au niveau du département du Rhône. Cette évolution rend la LDH moins visible localement, moins disponible et réactive sur les différents sujets de société qui la mobilisent.

Depuis plusieurs années, les militants de différentes sections (Lyon-Centre/ Pierre-Bénite/Oullins) s'interrogeaient sur cette situation et le nombre de (petites) sections de la LDH du Rhône, alors que d'autres régions ont regroupé les leurs, Toulouse ou Marseille par exemple.

Des réunions inter-sections (Lyon 7 et Lyon-Centre) ont peu à peu été mises en place sur des sujets communs.

Le projet d'unification de plusieurs sections s'est clairement exprimé lors d'une discussion entre membres du bureau fédéral après une exposition à la mairie du 1^{er} arrondissement, les deux sections de Pierre-Bénite et Oullins ayant déjà fusionné de leur côté. Le bureau fédéral se trouve actuellement n'être qu'une section supplémentaire intervenant dans de nombreux domaines sans relais dans les sections locales, les actions engagées au niveau d'une section n'étant que rarement reprises par les autres. Le peu de participation des adhérents aux réunions régionales ou nationales rend encore plus visible la difficulté de leur implication.

Retour sur la procédure engagée (2020-2021)

Pour mener à bien la phase préparatoire, nous avons mis en place un **comité de pilotage** de la fusion pour les 5 sections (*Lyon Centre, Lyon 7, Caluire et Cuire, Oullins-Pierre Bénite et Villeurbanne*) qui avaient décidé d'unir leurs forces.

Le bureau national de la LDH nous a soutenu et conseillé dans cette démarche en précisant qu'après un premier avis du comité central (l'avis en juin fut positif), nous devons réunir une **assemblée constitutive**, transmettre les noms des membres du bureau élu et choisir le compte bancaire de la section sur lequel seront versés les soldes des comptes des 4 autres sections.

Ce comité central a donc enregistré les engagements des 5 sections à fusionner et les déclarations d'acceptation de cette fusion par celles qui ne nous rejoignent pas. La pandémie a certes ralenti le processus... Nous avons pourtant persévéré.

Mardi 9 Novembre 2021 - 18 H / 34 Cours de Verdun 69002 Lyon
**Assemblée générale constitutive
de la section Lyon-Confluences**

Pascale Minet

L'idée de la fusion est venue de plusieurs endroits. Dans notre section, Lyon 7ème, nous trouvions vraiment dommage de nous retrouver entre nous toujours sur les mêmes sujets. Nous nous sommes alors invités à des réunions d'autres sections et avons organisé des actions avec certaines pour avoir une ouverture plus grande, pour aborder d'autres thèmes.

Quand le projet d'une fusion s'est peu à peu dessiné, des inquiétudes se sont quand même exprimées : dans un petit groupe qui s'entendait bien, où les actions se menaient ensemble sans conflit ni clivage, certains craignaient de perdre en convivialité, en confiance dans une structure élargie. Puis la grande majorité de la section a choisi de saisir l'occasion d'une nouvelle dynamique.

Pour ma part je n'ai jamais douté que la fusion se fasse, malgré le contexte difficile de la pandémie qui l'a rendue plus compliquée : avec peu de rencontres en présentiel, le projet s'est beaucoup travaillé en visio et tout a été plus long à mettre en place. Nous nous connaissions peu ou pas et n'avions pas vraiment la possibilité de nous parler directement et d'échanger de façon informelle entre les prises de parole. Pourtant, des relations de confiance réciproque se sont peu à peu installées, portées par la volonté et la persévérance de tous. Le fait de redémarrer avec un nouveau projet a aussi redonné de l'enthousiasme, renforcé les engagements personnels et les motivations, en étant porté par le collectif.

Les groupes de travail

Après l'été 2020, le comité de pilotage a tenu plusieurs réunions pour établir les modalités de la fusion.

En parallèle, afin d'inscrire la fusion dans un parcours préparant l'après-fusion, plusieurs groupes de travail inter-sections se sont mis en place :

- un groupe **Communication** qui assure la prise en charge de nos rapports avec les structures locales, régionales, nationales et les adhérents ;
- un groupe **Libertés publiques** qui s'est réuni plusieurs fois sur différents thèmes dont les lois sécuritaires, les violences policières, la vidéosurveillance (intervention à Villefranche et participation à l'ancien Collège d'Éthique) ;
- un groupe **Droits des Etrangers** (voir pages suivantes) ;
- d'autres groupes de travail sont en projet.

Le nom de la section :

Lyon ConfluenceS ou Confluences Lyon ?

En associant le terme *Confluences*, que nous avons souhaité au pluriel, il s'agit d'identifier l'ouverture du processus de fusion à des sections lyonnaises ou de communes proches. L'ordre des termes peut interroger : **Lyon-Confluences** peut faire penser au centre commercial et au projet de quartier d'au-delà des voûtes qui, dans la vision municipale précédente, devait équilibrer le quartier de la Part-Dieu.

Confluences-Lyon met plus l'accent sur l'union de sections, de Lyon et de la Métropole et sur une certaine convergence dans les actions locales.

La Ligue des droits de l'Homme
(section du 7ème et fédération
du Rhône) vous invite à

l'inauguration du jardin Maurice Audin

le 7 octobre 2021 à 17h30

(à l'angle de la rue Saint-Jérôme
et de l'avenue Jean-Jaurès
dans le 7ème arrondissement)

L'inauguration du jardin sera suivie
d'une conférence à la mairie du
7ème (place Jean Macé) à **18h30** :

L'affaire Audin : histoire et mémoire, France-Algérie

par Mme Sylvie Thénault,
historienne.

Marc Vilotitch

La force du projet de fusion réside pour moi dans le regroupement des compétences. Dans la section de Pierre-Bénite, nous avons été sollicités par des personnes sans papiers, nous n'avons pas su répondre à leur demande parce que nous n'étions pas compétents sur des points précis et il a fallu les diriger vers d'autres.

Etre plus nombreux, c'est aussi développer les énergies. Il y a eu une volonté de fusion et le projet a tenu malgré des embûches, sans perte en cours de route. Un projet porté par la persévérance et la lucidité des militants engagés, persuadés que la fusion était devenue nécessaire pour un nouvel élan. L'apport de chacun ajouté à celui des autres a renforcé les synergies et fait beaucoup avancer.

L'utilisation des outils numériques et notamment le recours à la visio, ça peut permettre d'avoir plus de personnes aux réunions. Se connecter chez soi permet une plus grande disponibilité, d'autant plus que la nouvelle section est géographiquement assez étendue, avec des difficultés de déplacements.

On peut espérer une remobilisation et une plus grande diversité des personnes, en âge notamment, et les moyens de la nouvelle section peuvent nous permettre d'investir dans du matériel plus performant, des co-formations plus adaptées.

Groupe Libertés publiques

Afin de commencer à faire vivre la nouvelle section en préparation, différents groupes de travail se sont concrétisés.

Des ligueurs des différentes sections qui fusionnent étaient déjà engagés et investis dans différents collectifs et mouvements sociaux, face à l'augmentation du pouvoir de la police au détriment du contrôle judiciaire, situation dûe à la mise en œuvre, entre autres, de la loi de sécurité globale, de la loi sur le séparatisme, de l'Etat d'urgence sanitaire.

Les libertés individuelles étant constamment bafouées et mises à mal, c'est donc naturellement que le groupe **Libertés Publiques** a été créé.

Le groupe s'est déjà réuni à plusieurs reprises, avec la volonté d'en faire un lieu de réflexion et d'observation, mais aussi d'actions concrètes :

- Des représentants du groupe participent au Collège Ethique de la vidéo surveillance des espaces publics mis en place par la Ville de Lyon.
- L'organisation d'un **débat public citoyen** est lancée. Des conférences pourraient avoir lieu autour du thème principal : *Quelle police républicaine souhaitons-nous ?*
- Une rencontre avec des élus de Villefranche Limas hostiles à l'extension sans concertation des zones de vidéosurveillance sur leur ville a eu lieu.
- Un représentant du groupe participe au **comité contre les violences policières** dont la LDH 69 est à l'origine à partir d'actions menées pour le droit à manifester.

Le groupe reste bien évidemment ouvert à des échanges sur tous ces sujets avec les autres sections de la LDH 69 et au-delà.

George Mounier

Le projet de fusion n'est pas vraiment récent, il a fait l'objet de réflexions et contacts inter-sections préalables. Au départ on s'était d'ailleurs limités à la ville de Lyon puis d'autres sections nous ont rejoints. Il a quand même fallu beaucoup de temps pour le mener à terme, et il y a maintenant une attente forte des adhérents.

Les liens entre la nouvelle section et la fédération du Rhône vont forcément devoir se redéfinir autrement, et la question se pose alors : «qu'est-ce qu'une fédération qui regroupe une grande section, quelques très petites sections et une autre qui est encore bien active ?» Quel rôle pourrait avoir la fédération dans cette nouvelle configuration?

De son côté, la LDH a fait de gros efforts au niveau national pour organiser la réflexion sur l'avenir, publiant de nombreux documents téléchargeables, mais l'impact de ces efforts ne me semble pas encore visible, du moins dans notre département. Les groupes de travail de la nouvelle section pourraient alors permettre à des adhérents de s'engager sur des thèmes ou des problématiques particulières.

Plus largement, il serait pertinent de nous interroger également sur les nouvelles formes d'engagements, des jeunes en particulier. L'âge des adhérents dans les structures de la Ligue pose aussi une vraie question...

Les aspects pas toujours très concrets dans l'engagement à la LDH expliquent peut-être les prises de distance de certains adhérents...

Nous sommes aussi constamment sollicités par d'autres collectifs, d'autres associations. Le travail actif de la LDH au niveau national, avec des rapports, des communiqués, des actions en justice, des prises de position sur tous les sujets de société pourrait laisser penser que le rôle des sections est minimisé. En réalité, c'est cette image nationale de la LDH qui rejaille sur nous et explique que nous soyons tant sollicités localement. Cette image nous permet d'avoir un rôle important dans les mobilisations locales et comme nous sommes une association généraliste, les sujets sont nombreux... C'est bien que nous soyons reconnus comme force à condition que nous puissions répondre à ces demandes, ce qui n'est pas toujours possible, ni toujours évident.

Groupe Droits des Etrangers

Pourquoi un groupe Droits des étrangers ?

Les militants de la LDH du Rhône ont été fortement engagés dans plusieurs domaines concernant la défense des droits des étrangers au cours des dernières années et le sont toujours :

- **permanence d'accueil et d'orientation** (voir le texte de présentation dans le bulletin de la fédération) ;
- **actions diverses que nous menons avec d'autres associations et collectifs** qui interviennent en partenariat pour la défense des droits des étrangers (manifestations, communiqués communs, rencontres avec la préfecture...). Un collectif particulier, celui de l'accompagnement des mineurs isolés étrangers (AMIE), occupe beaucoup la section Lyon Centre depuis 4 ans ;
- **des interventions dans les bidonvilles et squats** au cours des années soit dans le cadre d'une section (St-Fons), soit d'organisations spécialisées (CLASSES, ...) ;
- **des évènements ponctuels en soutien à des atteintes aux droits**, actions collectives contre les conséquences des diverses politiques migratoires.
- ...

Le besoin d'échanger entre nous est nécessaire pour bien connaître les décisions nationales des instances de la LDH, pour mieux comprendre l'histoire et les propositions des différentes associations avec qui nous travaillons régulièrement et donc de mieux maîtriser notre implication en matière de migration.

Fédération et section : Qui fait quoi en matière de permanences ?

Plusieurs instances interviennent : la permanence fédérale et les permanences de sections.

A notre connaissance, 2 sections interviennent en autonomie : Saint-Fons qui envoie parfois les demandeurs à la permanence fédérale et Lyon 9.

La permanence fédérale, d'abord considérée comme une permanence animée par des adhérents de différentes sections est devenue fédérale avec la signature des courriers par le président de la fédération en 2010. L'animation de cette permanence est assurée par des adhérents de Caluire, Lyon 8 et Lyon Centre principalement.

La permanence fédérale devrait être renforcée par des ligueurs des sections fusionnées ou non.

Relations avec les autres associations

En ce qui concerne les relations avec les autres associations, les statuts stipulent que les fédérations doivent « *essentiellement assurer la représentativité de la LDH au plan départemental, notamment dans les rapports avec d'autres organisations comportant elles-mêmes un échelon départemental* ».

Une harmonisation de la répartition de ces relations entre fédération et sections pourrait être faite. Actuellement, le bureau fédéral croule sous le nombre de sollicitations qui lui arrivent dans ce domaine et dans d'autres.

... Mais le nombre de permanents a diminué.

Nous proposons à toute personne des sections en fusion intéressée par les réflexions et les activités de ce groupe de nous rendre visite un jeudi après-midi (14h30-17h30) au local de la LDH, 34 cours de Verdun, 69002 Lyon.

Organisation de la permanence

Quelques problèmes encore à résoudre ou des améliorations à apporter dans le fonctionnement de la permanence :

- désignation de responsables pour les différentes tâches ;
- entretiens menés par 2 personnes (bénévole, stagiaire) ;
- réunion de synthèse à la fin de chaque séance, cas difficiles (a démarré) ;
- adopter des méthodes de travail communes (dossiers papier), les dossiers uniquement enregistrés sous forme informatique devront être imprimés ;
- ranger l'armoire et améliorer le classement (en cours) ;
- produire un répertoire des dossiers mis à jour chaque semaine ;
- respecter les mesures sanitaires en cours ;
- stockage des textes importants, de données diverses ... sur disque dur externe relié à l'ordinateur de la permanence ;
- documentation.